

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2Y 1B5

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidents

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

Membres

*Mme Julie Brisebois
Village de Senneville*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*M. Christian Larocque
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

*Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie*

Le 22 août 2019

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE195942003**

Conclure avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc., des ententes-cadres d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestation de services d'infrastructures et de plateformes hybrides - Appel d'offres public 19- 17652 (4 soumissionnaires) pour une somme maximale de : Lot 1 : 1 515 945,38 \$, Lot 2 : 1 565 959,50 \$, Lot 3 : 1 043 973,00 \$ taxes incluses.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Linda Lajeunesse
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE195942003

Conclure avec la firme Conseillers en gestion et informatique CGI inc., des ententes-cadres d'une durée de 30 mois, pour la fourniture sur demande de prestation de services d'infrastructures et de plateformes hybrides - Appel d'offres public 19- 17652 (4 soumissionnaires) pour une somme maximale de : Lot 1 : 1 515 945,38 \$, Lot 2 : 1 565 959,50 \$, Lot 3 : 1 043 973,00 \$ taxes incluses.

À sa séance du 31 juillet 2019, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lot 3).*

Le 7 août 2019, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les commissaires ont d'abord pris connaissance des raisons pour lesquelles plusieurs preneurs du cahier des charges n'ont pas déposé une soumission. Puis, les membres ont bien compris l'importance des ententes, qui permettent notamment de maintenir la cadence de réalisation et de déploiement des projets de développement de services numériques et la mise à niveau de différentes infrastructures TI.

La Commission est également satisfaite d'apprendre que le Service des technologies de l'information prend les moyens à sa disposition pour éviter que la Ville ne se trouve en situation de dépendance par rapport à la firme CGI, et ce, notamment en dispensant de la formation à ses ressources internes afin d'assurer la gestion de ces nouvelles technologies à l'interne et en évitant de mettre l'environnement central de la Ville à risque en prévision de décommissionner les 29 applications qui deviendront désuètes au cours des sept prochaines années.

Dans ce contexte où un seul soumissionnaire a été jugé conforme, les membres apprécient particulièrement le fait que l'écart par rapport à la dernière estimation soit de seulement 5%.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des technologies de l'information et du Service de l'approvisionnement pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres (lot 3).*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE195942003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.